ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE

3/10 DÉCEMBRE 2026



VOTER CGT, C'EST SE FAIRE ENTENDRE ET GAGNER DE NOUVEAUX DROITS

C'est donner de la force à des élu·es déterminé·es à défendre chaque agent·e et à faire vivre un service public fort au service de toutes et tous.

AU CST

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Attention, ce document n'est pas un bulletin de vote !

Je vote CGT

>> POUR DES REPRÉSENTANT·ES QUI INTERVIENDRONT :

- Pour de meilleures conditions de travail ;
- Sur l'organisation et le fonctionnement des services publics (restructurations, transferts, privatisations, temps de travail…) ;
- Sur les enjeux liés aux effectifs, à l'emploi et aux qualifications ;
- Sur le régime indemnitaire (RIFSEEP…) ;
- Sur la formation professionnelle, l'insertion et la promotion de l'égalité entre les agent·es ;
- Sur la négociation des lignes directrices de gestion (LDG) ;
- Sur les conditions de travail incluant l'hygiène et la sécurité ;
- Sur l'engagement de l'employeur en matière de réduction des risques psychosociaux (RPS), de protection sociale complémentaire et d'action sociale.

>> POUR DES REPRÉSENTANT·ES EN F3SCT QUI AGIRONT POUR MES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE SÉCURITÉ

- Le nombre d'élu·es CGT en CST détermine le nombre de représentant·es CGT en F3SCT.

AVEC LA CGT, EXIGEONS AUX NIVEAUX LOCAL ET NATIONAL :

- Des salaires dignes : dégel immédiat du point d'indice, porté à 6,50 €, avec un minimum de rémunération à 2 200 € ;
- La semaine de 32 heures : pour le partage du travail et pour mieux vivre ;
- Des emplois statutaires pour en finir avec la précarité et pourvoir les emplois permanents ;
- La retraite à taux plein à 60 ans (avec des départs anticipés pour les agent·es exerçant des métiers pénibles et travaillant dans l'insalubrité) ;
- L'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- Pour un droit à la santé hormonale (24 jours d'ASA par an) ;
- Le rétablissement à 100 % de la rémunération versée lorsque les agent·es sont en congés de maladie ordinaire ;
- L'intégration des primes dans le salaire pour une vraie reconnaissance et une augmentation des retraites ;
- Doublement du traitement/salaire entre le début et la fin de carrière ;
- Du temps pour se former : 10 % du temps de travail consacré à la formation ;
- Des moyens pour se former : financement du CNFPT à 3 % ;
- Des droits sociaux renforcés avec le développement des CASC.

MES MISSIONS ONT UN SENS, MON VOTE AUSSI !
ENSEMBLE, IMPOSONS LE PROGRÈS SOCIAL.

JUIN 2026 | Ne pas jeter sur la voie publique.

www.cgtservicespublics.fr